



AESH / AED

DES ANNONCES PRÉSIDENTIELLES INQUIÉTANTES

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Soucieux de tourner rapidement la page Réforme des retraites, le Président Macron occupe le terrain et enchaîne les annonces afin de multiplier les écrans de fumée. C'est en ce sens que le 26 avril dernier, lors de la Conférence nationale sur le Handicap, il affiche clairement ses ambitions. Et tant pis si celles-ci sont déconnectées de la réalité et très dangereuses pour les élèves et les personnels. Tour d'horizon rapide...

DES MESURES ANNONCÉES SANS CONCERTATION

Les élèves en situation de handicap, les familles, les syndicats de salarié-es du secteur du soin-médico-social et ceux de l'Éducation ont découvert, sans distinction, le plan handicap de Macron à l'occasion de cette présentation. **C'est donc avec stupeur que la CGT Éduc'action et les personnels (enseignant-es et AESH) ont pris connaissance des projets présidentiels et qui concernent en premier lieu l'école inclusive.**

Dès la rentrée 2023 ou 2024, c'est une cascade d'idées et d'aménagements de génie qui vont mettre à terre le peu d'organisation et d'accompagnement qui commençait à se construire dans les écoles et établissements grâce à l'engagement des personnels.

DES SOLDES AU SERVICE DE LA PRÉCARITÉ

En fusionnant de la sorte 2 métiers, quels sont les objectifs du gouvernement? Un-e AESH et un-e AEd pour le prix d'un seul personnel? Mutualiser les services pour permettre un passage à 35H?

En faisant le choix de la mutualisation et de la non-titularisation des personnels, le gouvernement ferait le choix de la précarité à tout faire : pointer les élèves absents, appeler leurs familles, surveiller l'étude, accompagner les élèves en situation de handicap, aider aux devoirs, gestion des tâches administratives, surveiller au portail... Et comme si ça ne suffisait pas il y aura une possibilité de mise à disposition pour les collectivités afin d'assurer l'accompagnement périscolaire!

AESH ET AED FUSIONNÉ-S EN UN SEUL MÉTIER ?

Macron souhaite créer un nouveau métier qui s'appellerait **Accompagnant-e de Réussite Éducative (ARE)**. Projet complétement déconnecté de la réalité et des besoins exprimés dans l'École. En effet, fusionner ces 2 métiers c'est non seulement les méconnaître, mais surtout imaginer qu'ils sont interchangeables. Scandaleux.

1 AESH + 1 AED \neq 1 ARE



LES AESH ET LES AED REFUSENT LA DESTRUCTION DE LEURS MÉTIERS.

LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES DISPARAISSENT... AU PROFIT D'ÉQUIPES MOBILES

La politique gouvernementale d'inclusion à marche forcée entraînerait **la fermeture de nombreux établissements spécialisés et leur transformation en équipes mobiles pluridisciplinaires financées à l'acte...** Étrange financement quand on sait que ce modèle utilisé à l'hôpital a fait long feu et est aujourd'hui dénoncé par Macron... Étrange organisation à l'image de celle développée pour les RASED (délocalisés des écoles et mutualisés sur des circonscriptions) et qui a fait chuter le nombre de prises en charge. Difficile de croire que les professions libérales viendront en renfort d'un

dispositif qui les mettra sur les routes au lieu d'organiser leurs consultations en cabinet.

Le gouvernement fait croire qu'il met en place une politique d'inclusion scolaire alors qu'il vide les institutions et dispositifs spécialisés de leur substance et des places nécessaires. La CGT Educ'action rappelle que chaque élève a le droit à une solution de scolarisation adaptée et que cela nécessite parfois des prises en charges délivrées par des personnels spécialisés.

UNE NOUVELLE GESTION DE L'INCLUSION QUI POSE QUESTION...

La MDPH deviendrait une chambre d'enregistrement de reconnaissance du handicap puis l'Éducation nationale prendrait le relai en proposant aux familles ce qui lui apparaît comme étant le plus adapté aux besoins de l'enfant : *accompagnement humain, volume d'heures, regroupement des élèves dans une classe pour ne pas démultiplier le nombre d'accompagnants, dotation de matériel, intervention de spécialistes...*

Charge aux enseignant-es référent-es de coordonner ces projets au sein des pôles d'appui à la scolarité. Les enseignant-es spécialisé-es deviendraient des personnels ressources « Hot-line » comme celles-ceux des RASED.

MOINS D'AESH PAR ÉCOLE-ÉTABLISSEMENT C'EST DONC PLUS DE REGROUPEMENT D'ÉLÈVES NOTIFÉS-ES

**DES UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
DÉGUISÉES SANS
ENSEIGNANT-ES
SPÉCIALISÉ-ES**

DES ANNONCES DE PURE LOGIQUE COMPTABLE

Tout est en dehors de toute considération d'accompagnement des élèves et de respect des personnels. Aucune reconnaissance, titularisation ou statut pour les AESH et les AEd, accès au CDI au bout de 3 ans pour les AESH et de 6 ans pour les AEd, maintien des salaires en-dessous du seuil de pauvreté...

**avec la CGT UN AUTRE
CHOIX de
SOCIÉTÉ**



CDISATION AESH APRÈS LE CDD DE 3 ANS : CHANCE OU PIÈGE?

Un projet de décret permettrait le passage en CDI après le CDD de 3 ans dès la rentrée 2023. Si le ministère affiche une volonté de « sécurisation » des personnels, il n'offre aucune perspective de titularisation et maintient une grille de rémunération au niveau du SMIC (avec 98% des contrats à temps partiel).

En ne prévoyant qu'un CDD, le ministère rejette la possibilité d'un 2nd contrat permettant la construction d'une réorientation. Pire, en refusant le CDI au bout de 3 ans, les AESH seraient considéré-es démissionnaires et seraient privé-es d'indemnité chômage.